

Préavis municipal relatif à une demande de crédit
pour la modification du carrefour de la Vieille
route sur la RC 252b

No 17/27 mai 2013

Au Conseil communal de Ballaigues

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 190'000.00 pour financer les travaux de modification du carrefour de la Vieille route sur la RC 252b côté est, et d'autoriser la commune de Ballaigues à modifier le cadastre en conséquence.

II. Description des travaux projetés

Suite à un accident de la circulation mortel survenu le 20 mai 2012 à la sortie de la Vieille Route sur la RC 252b, la Municipalité avec le soutien du Service des Routes du canton a décidé par mesure de sécurité urgente la fermeture de cet accès au village. Ce carrefour ayant déjà précédemment été le théâtre d'un tel évènement dramatique et de plusieurs accidents, une étude pour la sécurisation de cet endroit a été entreprise.

Afin de pouvoir rouvrir la route au trafic, dans les deux sens, l'option sens unique à la montée a été abandonnée pour des raisons pratiques, la visibilité côté Jura-Rosaly pour les usagers de la route doit être améliorée et l'accès sur la route cantonale doit se faire de manière perpendiculaire.

Diverses variantes pour le carrefour ont été étudiées et discutées avec le service des routes et avec les propriétaires des parcelles concernées. La solution définitive, telle que proposée (voir plan annexé) a reçu l'aval du voyer et est soumise actuellement à l'examen préalable au service des routes du Canton.

Le projet retenu offre une visibilité de 110m en direction d'Orbe (soit jusqu'au virage de Jura-Rosaly) et de 120m en direction de Ballaigues. A cet effet, le talus devra subir un dégrappage de 830m³ environ et une emprise de 95m² est nécessaire sur la parcelle N° 1277, propriété de Mme Claire-Lise Michaud-Rose, afin de modifier le tracé routier de la Vieille route sur sa dernière portion.

L'acquisition du terrain nécessaire à l'ouvrage peut être fait de gré à gré ou par expropriation (art. 14 LR). La première solution sera privilégiée par la Municipalité lors de ses négociations avec la propriétaire via une convention. La mise à l'enquête du projet ainsi que celle pour la modification du domaine public seront effectuées en cas d'approbation dudit préavis par le Conseil communal.

./..

III. Aspects financiers

1. Coût des travaux

Sur la base d'un devis estimatif réalisé par le bureau d'ingénieur mandaté pour l'étude et le suivi des travaux, le coût des travaux se compose selon le tableau ci-dessous :

Travaux de génie civil	CHF	140'500.00
Etude, mise à l'enquête, projet d'exécution et soumission	CHF	10'000.00
Expropriation, enquête et abornement	CHF	4'000.00
Direction de travaux, contrôles finaux, plans travaux	CHF	8'500.00
Frais de publication, Camac, RF	CHF	2'000.00
Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>10'926.00</u>
Total net HT	CHF	175'926.00
TVA 8%	<u>CHF</u>	<u>14'074.00</u>
Total net TTC	CHF	190'000.00

2. Financement

Les travaux seront financés par la trésorerie courante et amortis en 30 ans.

IV. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. De l'autoriser à acquérir environ 95m2 de la parcelle N°1277 et à la détacher de cette parcelle propriété de Madame Claire-Lise Michaud-Rose,
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 190'000.00,
3. De lui autoriser à financer ces travaux soit par la trésorerie courante ou à emprunter aux meilleures conditions du marché,
4. D'amortir la dépense d'investissement en 30 ans, conformément aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes,
5. D'accepter le projet tel que présenté sous réserve du résultat de l'enquête publique.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil et de la Commission qui sera désignée pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

La secrétaire :

Raphaël Darbellay

Sandra Parisot